

de Reischach, & de lui offrir d'appuyer ses démarches, il en reçut une réponse, dont tout ce qu'on pouvoit en conclure, c'est qu'il ne lui étoit point parvenu d'ordres du tout, ou que ceux qu'il avoit reçus, n'étoient rien moins que pressans.

En Angleterre la chose n'a pû même être acheminée si avant. Si Mr. le Baron de Wasner s'est d'abord excusé sur le défaut d'instruction, il a aussi continué depuis à ne se point ouvrir sur cette matière, & n'a pas montré le moindre désir de voir réussir l'affaire de la garantie, bien moins d'envie encore d'y coopérer; & même, lorsque le Sr. Andrié lui déclara vers la fin de Décembre dernier, qu'il avoit ordre de se concerter avec lui sur cette affaire, & d'y travailler de concert, il lui répondit froidement, qu'il en étoit charmé, & qu'il en feroit rapport à la Cour.

Voilà la situation où se trouve jusqu'à l'heure qu'il est, l'affaire de la garantie du Traité de Dresde auprès des Puissances Maritimes. Et comme l'intention du Roi n'a jamais été de rien faire à cet égard au préjudice ou sans la participation de la Cour de Vienne, Sa Maj. a pris la résolution d'attendre tranquillement, qu'il plaise à ladite Cour, de donner à ses Ministres à La Haye & à Londres, des ordres aussi pressans que ceux que les Ministres du Roi y ont depuis long-tems.

Mais, comme jusqu'ici l'expérience donne tout lieu de croire que la chose pourroit bien ne pas arriver si-tôt, on ne trouvera apparemment pas mauvais, qu'en attendant S. M. prenne d'ailleurs pour la sûreté de ses Etats des mesures innocentes & qui ne tendent au préjudice de personne, & qu'Elle s'applique à s'assurer les garanties, qui, indépendamment du Traité de Dresde, lui ont été promises par d'autres Conventions, ou qu'on lui a fait espérer; d'au-